

fmCh newsletter

Lancement réussi du référendum contre le projet du Managed Care

Chères Collègues, Chers Collègues,

Le formulaire de signatures du comité référendaire «Libre choix du médecin pour tous» a été envoyé la semaine dernière avec le Bulletin des médecins suisses, les revues Ars medici et Synapse, la Lettre de l'AMG et le Journal des dentistes, à raison d'un tirage total de 90'000 formulaires. Les 6000 membres de la fmCh les ont également reçus par courrier. D'autres envois sont en préparation avec la Revue médicale de la Suisse romande et la Medical Tribune.

Les retours sont réjouissants jusqu'à maintenant. Le bureau référendaire de la fmCh à Bienne récolte les formulaires de signatures et fait certifier celles-ci auprès des communes.

Bon nombre de médecins ne savent pas encore très bien comment récolter les signatures. Le bureau référendaire de la fmCh reste à leur entière disposition pour tout complément d'information soit par téléphone (032 329 50 00) soit par courriel referendum@fmch.ch. Pour les cas urgents, composer le numéro 078 836 09 10.

Voici nos réponses aux questions les plus fréquentes :

Qui a le droit de signer ?

Seuls les Suisses et les Suissesses ayant le droit de vote.

Est-ce que je peux renvoyer un formulaire qui n'est pas entièrement rempli ?

Oui, vous pouvez également renvoyer des formulaires munis de 2 à 3 signatures seulement. N'attendez pas qu'ils soient complets. Plus vite le bureau référendaire de la fmCh pourra faire valider les signatures auprès des communes, mieux cela vaudra.

Est-ce que je dois moi-même faire valider les formulaires de signatures ?

Non, c'est le bureau référendaire de la fmCh qui s'en charge pour vous. Il vous suffit de jeter les formulaires remplis dans la boîte aux lettres la plus proche. Le bureau référendaire s'occupe du reste.

Comment remplir correctement le formulaire de signatures ?

Chaque formulaire portera uniquement les signatures d’habitants d’une même commune. Le nom de la commune et son numéro postal doivent être inscrits dans la colonne du haut, comme sur l’illustration ci-dessous.



Où puis-je commander des formulaires de signatures supplémentaires ?

Vous pouvez les commander selon les modalités suivantes :

- referendum@fmch.ch
- fmCh, Theodor Kocherstrasse 11, 2502 Biel / Bienne
- fmCh, tél. 032 329 50 00 ou fax 032 329 50 01

Les formulaires peuvent par ailleurs être [téléchargés](#) sur notre site Web (en allemand, français et italien).

Pourquoi le temps est-il compté puisque le délai référendaire est de 100 jours ?

Un minimum de 50'000 signatures certifiées devra être déposé d’ici au 19 janvier 2012 à la Chancellerie fédérale. La validation des signatures par les communes prend du temps; elle sera par ailleurs interrompue par les fêtes de fin d’année. S’y ajoute que bon nombre de personnes sont plongées dans leurs préparatifs de Noël dès la mi-décembre. L’expérience montre que la moisson de signatures est faible pendant cette période.

Concrètement, le délai référendaire échoit donc la mi-décembre 2011.

Que puis-je faire, à part récolter des signatures ?

Envoyez les liens suivants à vos collègues, amis et connaissances :

- Download [formulaire de signatures](#)
- Download [Argumentaire de la fmCh](#)
- Download [Communiqué de presse](#) de la fmCh

Vos dons peuvent être versés sur le compte postal suivant : PC 85-796791-7

Que fait exactement la FMH ?

La Chambre médicale débattrà lors de sa séance du 26 octobre 2011 des modalités du soutien de la FMH au référendum. Le comité référendaire «Libre choix du médecin pour tous» a préparé une proposition pertinente en collaboration avec le Comité central de la FMH.

Mise au point

Le référendum n'est pas dirigé contre le Managed Care et encore moins contre les confrères et les consoeurs qui travaillent dans des réseaux de soins intégrés. Il combat en premier lieu le dirigisme de l'Etat qui entend imposer un produit d'assurance précis à tous les habitants de notre pays. La fmCh ne saurait accepter cette mise sous tutelle des malades. Elle est convaincue que le succès du Managed Care dépend de la participation volontaire des patients et des médecins. Les pionniers du système en Suisse l'ont amplement démontré. Loin de maintenir ce succès, les mesures contraignantes risquent de le mettre à néant.

La fmCh vous remercie de votre engagement et vous tiendra au courant au moyen de sa Newsletter et par le biais de son site Web.

Nous vous souhaitons un franc succès dans la récolte des signatures !

Le Secrétariat général de la fmCh